

Salima Machamba Reine de Mohéli Agricultrice à Cléry

Salima Machamba bint Saidi Hamadi Makadara (Ursule) est née en 1874 dans l'île de Mohéli, dont elle devait devenir reine à la suite de sa mère Djoumbé Fatima. Mais cette île de l'archipel des Comores n'est pas très éloignée de la Réunion ; c'est là qu'elle est élevée, qu'elle trouve l'amour et qu'elle perd sa couronne. Elle épouse en effet, en 1901 à Saint-Denis de la Réunion, un gendarme, Camille Paule. Elle était métisse, puisque sa mère avait épousé Émile Fleuriot de Langle (1837-1881), lui-même fils d'amiral. Mais un gendarme ne fait pas un aussi présentable prince consort. C'est en tous les cas ce que la République lui fait comprendre... Salima choisit l'amour, donne son trône à la France, reçoit une pension d'État de 11.000 francs net ; ainsi se construit, pièce après pièce, l'Empire colonial français. L'ex-reine s'installe dans le pays de son mari, à Cléry, aux confins de la Côte-d'Or, du Jura et de la Haute-Saône, où elle donne naissance à trois enfants.



En octobre 1943, le Secrétariat d'État aux colonies demande au préfet les pièces qui lui semblent justifier le maintien du secours, porté à 12.000 francs en 1939 par le gouverneur général de Madagascar, accordé à cette discrète agricultrice. De sorte que la reine (parfois appelée princesse) de Mohéli a son dossier dans les archives de la préfecture de Côte-d'Or.

On y apprend que Louise est mariée à un minotier en captivité, que Louis, sous-officier, est également en captivité et que Fernand aimerait devenir inspecteur de la Police nationale. Le couple mène, selon les Renseignements généraux, une « existence modeste et laborieuse » ; « Mme Machamba, entièrement assimilée aux idées françaises, a une attitude loyale à l'égard du Gouvernement du Maréchal ». « Ils vivent en gagne-petit dans un intérieur modeste, mais propre et ordonné ». Aux 11.000 francs de pension (il semble que la décision de 1939 n'ait pas trouvé d'exécution, probablement du fait de la guerre) s'ajoutent les 6.692 francs de retraite du gendarme et les 2.000 francs de revenu de la ferme.

Renseignements fournis en 1895
Souche commune

Radama 1^{er} roi de Madagascar { Ramantsoa son père, Sultan de Mohéli
 seul nom d'Andranomana, a pour femme
 Ramoa qui lui succède

Rakoto roi de Madagascar
 sous le nom de Radama II
 (mort pour la France) { Djombe Fatima, Reine de Mohéli
 épouse Salima Machamba Reine de Mohéli
 cousine de
 Radama II et est chez les secours à
 St Denis de la Réunion

dote au mariage de la Reine de Mohéli
 28 Août 1901 à St Denis de la Réunion

La reine de Mohéli meurt en 1964. Elle est enterrée à Pesmes (Haute-Saône), où elle s'était retirée une fois devenue veuve. L'une de ses petites-filles, Anne Ursule, princesse de Mohéli (Madame Anne Etter), née en 1941 à Dijon, chevalier dans l'ordre national du Mérite (France), est, depuis 2009, chancelier de l'ordre de l'Étoile de Mohéli (Comores) et présidente de l'association « Développement des Îles Comores ».

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS
 SÛRETÉ NATIONALE
 BUREAU CENTRAL DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
 Le 3 janvier 1944

LE COMMISSAIRE EN CHEF, chef de service des RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - 1107

à Monsieur le PRINCE SALIMA de la DITE D'YEA -

En réponse à la demande d'origine de Monsieur le PRINCE SALIMA (DITE), relative à certains faits concernant son père, j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements suivants :

1/ **SAÏMA de MOHÉLI**, née le 1^{er} novembre 1914 à Mohéli (Moyenne Ile de MOHÉLI) (Inde-Océan) (Madagascar), épouse de M. L. L. L. L. - le 28 août 1931, à St Denis de la Réunion. La veuve MOHÉLI épousa le gentleman français PAUL GASTILLON.

Elle vivait à DIEPPE, dans une villa tenue par son mari.

De mariage eut six enfants :

1^{er} / **SAÏMA**, sa fille, à un mariage.

2^e / **SAÏMA**, sa fille, sans-utiliser d'activité, actuellement résidente au 4^{ème} arrondissement de la ville de Paris.

3^e / **SAÏMA**, sa fille, mariée à un militaire.

4^e / **SAÏMA**, sa fille, mariée à un militaire.

5^e / **SAÏMA**, sa fille, mariée à un militaire.

6^e / **SAÏMA**, sa fille, mariée à un militaire.

Les deux dernières filles ont indépendamment de leurs mariages, hérité des biens de leur père, dont la part est indiquée.

Une fille SAÏMA est de même sans époux.

Notes d'observations :

1^{er} / Les renseignements sur le mariage, 4000 francs par mois, proportionnelle par la République, 1000 francs.

2^e / Les renseignements sur le mariage, 1000 francs par mois, soit 11.000 francs par an.

3^e / Les renseignements sur le mariage, 1000 francs par mois, soit 11.000 francs par an.

4^e / Les renseignements sur le mariage, 1000 francs par mois, soit 11.000 francs par an.

5^e / Les renseignements sur le mariage, 1000 francs par mois, soit 11.000 francs par an.

6^e / Les renseignements sur le mariage, 1000 francs par mois, soit 11.000 francs par an.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
 Saint-Denis le 20 Février 1901

Le Gouverneur de la Réunion,
 M. Joseph de Cluny

Monsieur le Supérieur,
 J'ai l'honneur de vous faire savoir par la présente lettre en date du 5 février courant que le Gouverneur de Mayotte m'a adressé le décès du jeune Bakoko, frère de la Reine de Mohéli Salima Bachamba, survenu à Mohéli le 14 Janvier 1901 à 11^h 30' du matin et qu'un fils de la Reine et de son mari ont été nommés Gouverneur de Mayotte. Tous renseignements de ce genre sont adressés à Monsieur le Supérieur, à Madagascar, par le Gouverneur de Mayotte.

Je prie de vous en adresser copie et de vouloir bien agréer, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

Copie est faite conformément à l'original de ce qui précède.

Pour le Gouverneur de la Réunion,
 M. Joseph de Cluny

Le 17 Janvier 1901

Note du chef de service des renseignements généraux de Dijon sur l'ex-reine de Mohéli 3 janvier 1944

ADCO, W 22439

Copie de la lettre adressée par le gouverneur de Mayotte à la supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Cluny annonçant la mort du prince Bakoko

Le gouverneur de Mayotte a informé son collègue de Madagascar du décès de Bakoko, frère de Salima Bachamba. Il prie la supérieure de transmettre ses « regrets » à la Reine.

20 février 1901 (copie de 1943)

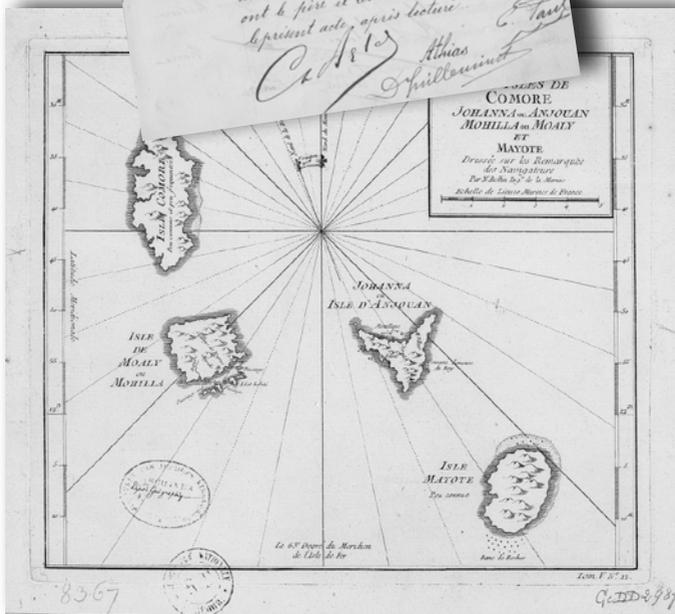
ADCO, W 22439

N^o 2.
 Naissance de
 Paule
 Louis Camille
 le
 1^{er} septembre 1907.

Le six mil neuf cent sept, le premier Septembre, à midi, par devant Nous, Athas Barre, maire, officier de l'état civil de la commune de Cléry, canton de Pontaléon, Côte d'Or, est comparu Paule Camille, âgée de quarante ans, propriétaire domiciliée à Cléry, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en son domicile aujourd'hui premier septembre à six heures du matin, du mariage contracté à Saint Louis, Ile de la Réunion, le vingt-huit août mil neuf cent dix, entre lui déclarant et Salima - Machamba Moute, Reine de Mohéli, son épouse, âgée de trente-deux ans, domiciliée avec son mari, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Louis Camille faits en présence de Guillemot Louis, âgé de quarante-deux ans, docteur en médecine, domicilié à Tournay, Haut-Rhin et de Belot Charles, âgé de vingt-cinq ans, avocat, domicilié à Dijon, et ont le père et les témoins signé avec Nous le présent acte, après lecture.

C. Barre
Athas Barre
Guillemot Louis

Acte de naissance, à Cléry,
 de Louis Camille Paule, fils
 de la reine de Mohéli
 1er septembre 1907
 ADCO, 2 E 87/7



Pour en savoir plus : Anne ETTER, *A Salima de Mohéli, dernière reine comorienne, la fidélité d'une petite-fille*, Editions KOMEDIT, 2012.



Archives départementales de la Côte-d'Or
 8, rue Jeannin 21000 DIJON

www.archives.cotedor.fr